



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0  
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132  
Courriel : [municipalite@st-maurice.ca](mailto:municipalite@st-maurice.ca)  
Site internet : [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca)

Le 10 mai 2024

### **AVIS PUBLIC** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public**, est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Maurice tiendra une séance extraordinaire au lieu ordinaire des sessions du conseil, lundi le 27 mai à 17h00. Il statuera sur la demande de dérogation mineure, présentée par le propriétaire du site ci-après indiqué.

La Municipalité de Saint-Maurice possède un règlement sur les dérogations mineures numéro: 2009-494.

#### **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

**2401, Rue Ernest-Jacob**

**Nature :** La demande vise la construction d'un bâtiment accessoire sans respecter les dispositions de la grille de spécifications de la zone 106-R du règlement de zonage 2009-489 qui fixe la marge latérale à 1.5 mètres.

**Effet :** Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire avec une marge latérale de 0.91 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la session du conseil, telle que mentionnée ci-haut.

Pour plus d'information vous pouvez contacter monsieur Yves Laflamme au 819 374-4525 ou par courriel au [ylaflamme@st-maurice.ca](mailto:ylaflamme@st-maurice.ca).

Fait et donné à Saint-Maurice, ce 10 mai 2024.

Andrée Neault  
Directrice générale et greffière-trésorière